

Déclaration du comité des créanciers de l'Éthiopie au titre du Cadre commun de traitement de la dette au-delà de l'ISSD

19 juillet 2022

Le comité des créanciers de l'Éthiopie, co-présidé par la Chine et la France (ci-après « le comité des créanciers ») s'est réuni virtuellement le 19 juillet 2022, en présence des services du FMI et de la Banque mondiale.

Le comité des créanciers est revenu sur les derniers développements macroéconomiques dans le pays, s'est félicité des récentes discussions entre les autorités éthiopiennes et les services du FMI à l'occasion de la mission technique ayant eu lieu du 13 au 17 juin, et réitère son soutien à la poursuite des échanges entre les autorités éthiopiennes et les services du FMI portant sur la mise en place d'un programme de tranche supérieure de crédit du FMI.

Le comité des créanciers s'engage à poursuivre ses travaux afin de fournir une réponse adaptée aux vulnérabilités de la dette externe de l'Éthiopie conformément à leurs lois nationales et à leurs procédures internes, en temps voulu et de manière ordonnée et coordonnée, et ce conformément au Cadre commun pour les traitements de la dette au-delà de l'ISSD.

Notes de contexte

1. Le comité des créanciers de l'Éthiopie a été formé le 16 septembre 2021, en application du "Cadre commun pour les traitements de la dette au-delà de l'ISSD" approuvé par le G20 et le Club de Paris en novembre 2020.

2. Les membres du comité des créanciers de l'Éthiopie sont des représentants des pays ayant des créances sur l'Éthiopie. La Chine et la France coprésident le comité des créanciers.

Les observateurs à la réunion étaient des représentants du Fonds monétaire international et du Groupe de la Banque mondiale.